

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mardi 30 octobre 2018 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 19/10/2018**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Daniel Cottin, Ronan Maray, Véronique Parois, Prosper Amossé, Jeannick Boyère, Dominique Léon, Philippe Mahé, Brigitte Louarn, Sylvie Ollivier, Stéphanie Cornet, Anita Cussonneau, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon et Christiane Monvoisin.

**PROCURATION :** Christine Gicquel a donné procuration à Jérôme Ricordel

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Marie-Thérèse Panhéleux

### 1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 Septembre 2018 :

Vote favorable à l'unanimité.

### 2- Tarifs 2019 Tourisme :

*Rapporteur Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs communaux ci-dessous, et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

<b>TOURISME</b>	
<b>CAMPING MUNICIPAL (TARIF PAR JOUR)</b>	<b>Tarifs 2019</b>
Adulte	5,00 €
Enfant moins de 12 ans	gratuit
Enfant de 12 à 18 ans inclus	2,00 €
véhicule motorisé	3,00 €
Garage mort pendant la journée (sous réserve d'emplacement disponible). Prix pour une journée	5,00 €
Branchement électrique à l'unité	3,00 €
Caution adaptateur branchement électrique	50,00 €
<b>DOUCHES</b>	
<b>Camping: 1er jeton</b>	gratuit
camping (au-delà du 1er jeton), Maison du Canal (RDC)	1, 00€
<b>MAISON DU CANAL et Nouveau Gîte l'Ecurie</b>	
Nuitée saison (01 Mai au 15 octobre)	11,00 €
Nuitée hiver (16 octobre au 30 avril)	13, 00 €
Avance sur réservation	
Forfait désistement	= montant de l'avance si annulation dans les 7 jours précédant la location
<b>GITE DE PONT MINY : 6 A 8 PERSONNES</b>	
Haute saison par semaine (EDF inclus)	395,00 €
Basse saison par semaine (+EDF)	265,00 €
Mois basse saison (+EDF)	490,00 €
Week end : 1 nuit ( EDF inclus)	130,00 €
Week end : 2 nuits ( EDF inclus)	220,00 €
Nuitée par personne : du lundi au jeudi (EDF inclus)	16,00 €
Avance sur réservation	50%
Forfait désistement	= 100 % de l'avance si annulation dans les 7 jours précédant la location

Caution	montant de la location
<b>PONTON</b>	
Journée (le mètre linéaire)	1,00 €
mois (le mètre linéaire)	7,00 €
Année (le mètre linéaire)	70,00 €
<b>LOCATIONS LIEES AUX LOISIRS</b>	
VTT : journée	
VTT : 1/2 journée	
caution	

*Vote à l'unanimité*

### **3- Indemnité de conseil du Receveur municipal:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder à titre personnel à M. Daniel Joly, l'indemnité de conseil d'un montant de 513.23 € net au titre de la prestation de conseil et d'assistance auprès de la commune pour l'année 2018 ; Précise que les crédits nécessaires sont inscrits en Fonctionnement au chapitre 011 du budget principal et donne mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

*Vote à l'unanimité*

### **4- Election : Mise en place de la commission de contrôle**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

M. le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que dans le cadre de la réforme, la commission administrative de révision des listes électorales est supprimée à compter du 09/01/2019.

De ce fait, seul Le Maire aura compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs.

Néanmoins, un contrôle à posteriori des listes électorales sera opéré par une commission de contrôle.

Cette commission aura pour rôle d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre une décision de refus d'inscription ou de radiation. Cette commission contrôlera la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin, et en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de nommer les conseillers municipaux qui seront membres titulaires de la commission de contrôle : Prosper Amossé, Philippe Mahé, Jeannick Boyère, Christiane Monvoisin et Jérôme Ricordel ; De nommer les conseillers municipaux qui seront membres suppléants de la commission de contrôle : Brigitte Louarn, Sylvie Ollivier, Anita Cussonneau, Christine Gicquel et Régis de Barmon.

*Vote à l'unanimité*

### **5- Préfecture : Avenant Dématérialisation des procédures de commande publique:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

M. le Maire informe le conseil municipal que cet avenant à la transmission des procédures de commande publique, a pour effet de préciser les modalités de transmission électronique des documents de commande publique (format XML, une possibilité d'envoi des documents pouvant aller jusqu'à 150 MO) sur l'application « Actes ».

*Vote à l'unanimité*

### **6- Vœu sur le devenir du Syndicat de Voirie:**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

M. le rapporteur propose au conseil municipal que les membres communaux du Syndicat de voirie, participent aux deux commissions proposées par le Président du Syndicat, à savoir la commission sur le schéma futur du syndicat et la commission sur les modalités et fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir entendu M. Le rapporteur émet le vœu que les membres communaux actuels du Syndicat de Voirie participent aux deux commissions proposées par le Président du Syndicat.

*Vote à l'unanimité*

## **7- Redon Agglomération : CLETC :**

*Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux*

Les membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges se sont réunis au siège de la communauté, afin d'étudier les charges nouvelles transférées par les communes membres à REDON Agglomération, dans le cadre de la compétence mobilités avec la substitution au sein du Syndicat intercommunal des transports scolaires des cantons de Guéméné-Penfao et Saint-Nicolas-de-Redon.

La Commission a approuvé comme période d'évaluation les années 2015 à 2017. A l'issue de l'examen de différents scénarii, la Commission a retenu l'évaluation des charges sur la base de la moyenne des contributions versées par les communes sur les trois derniers comptes administratifs.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le procès-verbal de la CLETC, établi dans un délai maximal de 9 mois à compter de la date du transfert de la compétence, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Les charges nouvellement transférées auront une incidence sur le montant de l'attribution de compensation 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide : d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 10 septembre 2018, de notifier à Monsieur le Président de REDON Agglomération la décision du conseil municipal, de prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2018, et d'autoriser Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Vote à l'unanimité*

## **8- Redon Agglomération : Information Contrôle des comptes et de la Gestion:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

M. Le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, les différentes observations du rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de de communes du Pays de Redon à compter de l'exercice 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et débattu prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie

*Vote à l'unanimité*

## **9- Redon Agglomération : rapport annuel sur lesdéchets:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Au vu de ce rapport, il apparaît la poursuite de la baisse des ordures ménagères résiduelles ainsi qu'une stabilité du tonnage du papier et du verre, et une augmentation du tri en matière d'emballage.

M. Le Maire indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie

## **10- Compte- rendu de commissions et délégations:**

### Décisions du Maire :

Décision n°2018-06 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant lot 3 charpente et bardage

Décision n°2018-07 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant lot 11 électricité

Décision n°2018-08 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant lot 2 gros œuvre

Décision n°2018-09 relative à la convention Interventions musicales en milieu scolaire

Décision n°2018-10 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant moins-value lot 5 menuiseries extérieures

Décision n°2018-11relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant moins-value lot 12 chauffage-plomberie

### Commission tourisme:

La commission travaille sur la réalisation d'un circuit vélo de Pont-Miny-Le Bellion-Le Bourg. Circuit vélo avec les membres de la commission Tourisme et Voirie, le 23/11/18.

### Commission scolaire:

Les effectifs des deux écoles sont de 151 élèves pour l'école publique et 94 élèves pour l'école privée.

La commission a également proposé de refaire un graff qui existait au niveau de la chaufferie bois du pôle maternel en collaboration avec l'école publique et un graffeur.

Commission Vie sociale :

La commission a proposé de ne pas refaire de forum des associations pour 2019 mais seulement un bulletin spécial présentant les associations. Un atelier cuisine est également prévu.

CCAS construction des logements sociaux :

Les menuiseries extérieures sont posées permettant ainsi aux lots intérieurs de commencer leurs travaux.

CME :

Les élections du CME auront lieu le 07/12/2018. Il est prévu comme tous les 3 ans, la visite de l'Assemblée Nationale, au mois de mars.

Voirie :

-Le cheminement doux Rue de la Mairie avance. Il devrait se terminer dans 15 jours. Le Directeur de l'EHPAD a confirmé que les travaux de l'étage vont débiter, les entreprises ayant été choisies.

-Voirie communautaire : la route du Bellion vient d'être réparée.

Commission agricole :

La commission a fait le bilan avec CAP 44, suite aux différents ateliers sur la Transmission. Une bonne dynamique a été mise en place. Les personnes se réunissent régulièrement.

Commission culture :

Le point fort pour l'année 2019, sera l'ouverture de la médiathèque et des salles associatives.

-Le 16/11/18 à la Forge à 14h et 20 h30, sera diffusé le reportage-film de M. Josso.

-Le 17/11/18 à la Salle polyvalente en après-midi, il y aura le spectacle des Minuscules,

-Le 15/12/18 à La Forge : spectacle des Sépanous.

-LE 16/12/18 à La Forge : ateliers découvert parent-enfant (de 9h45-10h45 pour les enfants de 2 à 3ans ; et de 11h15 à 12h30 pour les enfants de 4 à 5 ans).

Informations diverses :

-Suite à la modification du tri et l'arrivée des nouveaux bacs, il est rappelé que seul le personnel de Redon Agglomération est habilité à expliquer au ménage le tri et les bacs. Cette même personne se présentera avec les bacs. Tout autre individu démarchant devra être signalé en Mairie.

Le Maire clôt le conseil à 21h32

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal: 19/12/2018 à 20h00

